



Mes droits en tant que caution

Par **virginie etcheverry**, le **12/07/2008 à 10:46**

Bonjour, je suis caution pour ma fille pour la location d'un appartement, suite à un rejet de chèque de loyer l'agence immobilière me réclame une certaine somme: le loyer impayé et une somme supplémentaire mais l'agence est incapable de me dire à quoi correspond ce supplément, je n'ai aucune preuve que cette somme est dûe. L'agence ne doit-elle pas m'expliquer ce à quoi correspond cette somme en plus du loyer impayé? suis je obligée de payer le supplément sans preuve ou explications?

Par **Marion2**, le **12/07/2008 à 18:58**

Dans la mesure où l'agence ne peut justifier ce supplément, vous n'avez pas à le régler.
Vous réglez le loyer impayé, c'est tout.

Par **virginie etcheverry**, le **12/07/2008 à 20:28**

merci pour votre réponse rapide, c'est bien ce qu'il me semblait. Par contre j'ai réglé le montant demandé est ce que je peux retirer le supplément payé sur le prochain loyer tant qu'aucun justificatif ne m'est fourni?

Par **Marion2**, le **12/07/2008 à 22:07**

Pour le règlement du prochain loyer, envoyez un chèque et un courrier en recommandé A/R en spécifiant bien que vous retirez le montant du supplément car aucune explication, ni justificatif n'a pu vous être fourni et que vous suspendez le règlement de ce supplément jusqu'à l'obtention d'un justificatif.rnGardez bien copie de ce courrier.rnCordialement